

LES BIODÉCHETS

AU 1^{ER}
JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1^{er} janvier 2024 demande que soit donnée la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.



En 2024 : GPS&O mettra à disposition 6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur gpseo.fr



11 DÉCHÈTERIES

Vous avez accès à l'ensemble des 11 déchèteries du territoire. Pour connaître la plus proche de chez vous, rdv sur gpseo.fr



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...) ;
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.



Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2024.



INFOS DÉCHETS

01 30 33 90 00

Lundi au Vendredi de
9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

CALENDRIER DES COLLECTES

1^{ER} JANVIER >
30 SEPTEMBRE 2024

LA FALAISE

VALABLE
9
MOIS*



RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



QUAND SORTIR MES BACS ET ENCOMBRANTS ?



Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.



**ORDURES
MÉNAGÈRES**

Mardi matin



**EMBALLAGES
RECYCLABLES**

Mardi après-midi, toutes les 2 semaines
à partir du 9 janvier (semaines paires)



VERRE

Vendredi après-midi, toutes les 2 semaines
à partir du 12 janvier (semaines paires)



**DÉCHETS
VÉGÉTAUX**

Mercredi après-midi, du 20 mars au 10 juillet
et du 21 août au 25 septembre



ENCOMBRANTS

4 mars, 19 juin, 17 septembre, le matin

COMMENT PRÉSENTER CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?



COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs



BONNES PRATIQUES

Dans le bac gris dans des sacs fermés.



Dans le bac jaune, en vrac, sans sac.
Les cartons doivent être pliés/découpés.



Dans le bac vert, en vrac, sans sac.



1 bac de 240L par collecte ou 3 sacs
et 2 fagots correctement ficelés (1 mètre)



Habitat pavillonnaire : 1m³ par foyer et
par collecte / **Habitat collectif** : vous
renseigner auprès de votre gestionnaire.

INTERDIT

Déchets dangereux de type
bouteille de gaz, hélium

Cartons mouillés

Vaisselle, vitres ou céramique

Souches, terre, cailloux, pots de
fleurs (plastique ou céramique)

Electroménager, gravats, miroir/
vitre, textile, déchets dangereux,
bouteille de gaz, pneus



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer
à côté des bornes



BONNES PRATIQUES

En sacs fermés



En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés,
afin de ne pas boucher les ouvertures.

INTERDIT

Sacs de + de 50 litres

Cartons mouillés

RAPPEL



TOUS LES PAPIERS



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



AUJOURD'HUI,
100 % DES
EMBALLAGES
SE TRIENT



EMBALLAGES CARTONS
& BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL

LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES PLASTIQUES



TUBES, POTS, BOÎTES, Gobelets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES SACHETS & TUBES



SACS, SACHETS, FILMS



TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.